

05.05.2021 - 09:32 Uhr

Les propriétaires qui savent compter votent OUI à la loi sur CO2

Berne (ots) -

La loi sur le CO2 révisée introduit plusieurs changements d'importance, notamment pour le secteur immobilier. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que les propriétaires la considèrent d'un oeil critique. Or la réalité dément cette hypothèse : de façon inattendue, les propriétaires sont nettement plus nombreux dans le camp du oui.

Pour les propriétaires de logements, l'enjeu de la loi sur le CO2 n'est pas uniquement la protection du climat. Des aspects financiers entrent également en ligne de compte. Les chiffres brandis par les opposants sont cependant très exagérés et ne résistent pas à un calcul incluant l'ensemble des coûts.

Considérations financières

De nombreuses habitations, en particulier dans les régions rurales, sont déjà équipées d'un chauffage qui ménage le climat. Leurs propriétaires n'auront donc pas à s'acquitter de la taxe sur le CO2. La redistribution du produit de cette taxe incitative, fondée sur le principe de causalité, leur procurera un bénéfice net, ainsi qu'à leurs locataires.

Les effets de la loi se feront en revanche sentir pour les propriétaires qui chauffent leurs immeubles aux énergies fossiles. Les bâtiments sont construits pour durer 60 à 100 ans, et les rénovations effectuées à intervalle d'une vingtaine d'années. Les propriétaires sont donc habitués à se projeter sur le long terme et à calculer en fonction de l'avenir, également lorsqu'il s'agit de remplacer une chaudière en fin de course. Si l'on met en rapport le montant à investir avec la durée de vie de l'installation, les systèmes de chauffage renouvelables s'avèrent aussitôt beaucoup plus rentables, tant pour l'exploitation que pour l'entretien. Les propriétaires qui isolent leur bien profitent en outre de subventions et de réductions d'impôts.

Certes, tous les propriétaires ne disposent pas des liquidités suffisantes pour s'offrir une rénovation énergétique et un nouveau chauffage. Pour ceux qui ont atteint l'âge de la retraite, il devient en outre plus difficile d'obtenir un prêt bancaire.

Le Parlement a tenu compte de ces obstacles financiers et inscrit dans la loi plusieurs mesures qui les rendent surmontables. Il est par exemple prévu que la Confédération puisse se porter garante des rénovations via le fonds Climat, facilitant ainsi le financement des cas de rigueur.

Large soutien des propriétaires

La vision obsolète du lobby pétrolier fait de moins en moins recette. Les propriétaires qui n'ont pas envie de sacrifier à des dépenses inutiles misent désormais sur des équipements respectueux de l'environnement. HabitatDurable et l'ensemble de ses comités régionaux s'engagent avec conviction pour la loi sur le CO2. Ils suscitent une large adhésion chez les propriétaires.

Contact:

Raphaël Mahaim, avocat et expert-conseil d'HabitatDurable, 079 769 70 33, mahaim@r-associes.ch

Veronika Pantillon, responsable de projets d'HabitatDurable, 078 920 29 62, veronika.pantillon@habitatdurable.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100084855/100870031> abgerufen werden.